

Honoraires DELORME IMMO

Nous prenons en charge toutes les démarches à des tarifs très avantageux !
Grille tarifaire - Ventes immobilières classiques (ancien & neuf, maison, appartement, garage)

Frais d'agence :

- *Pour les propriétés jusqu'à 200 000€ : forfait de 4% TTC
- *Pour les propriétés entre 200 001€ et 300 000€ : forfait de 3,5% TTC
- *Pour les propriétés entre 300 001€ et 400 000€ : forfait de 3% TTC
- *Pour les propriétés dépassant 400 001€ : forfait de 2,5% TTC
- *Pour les propriétés dépassant 1M€ : forfait de 1% TTC

Grille tarifaire - Transactions foncières (terrain avec division préalable) Frais d'agence :

5% TTC de 0€ à 200 000€
4% TTC de 201 000€ à 400 000€
3% TCC au-delà de 401 000€

Grille tarifaire - Transactions foncières (terrain avec permis d'aménager)
Frais d'agence : taux de 2%.

Le client est informé que :

Les frais d'agence sont à la charge du vendeur, sauf disposition contraire.
Les tarifs sont des prix maximums toutes taxes comprises (TTC).
En cas de pourcentage, le taux s'applique sur la base du prix de mise en vente du bien. Le barème appliqué par notre agence, ne peut en aucun cas être dépassé*

Sauf mention contraire dans nos annonces (rubrique "À la Vente"), les frais d'agence sont inclus dans le prix affiché du bien, et sont à la charge du vendeur. En cas de mandat de vente conclu avec des frais à la charge de l'acquéreur, cette information sera spécifiée dans la section Caractéristiques de l'annonce, avec la mention "Honoraires Charge Acquéreur" et le montant correspondant (TTC).